

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSEARRONDISSEMENT
D'AVIGNONSiège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUEEXTRAIT DU REGISTRE
des**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 29 février 2024

Nombre de Délégués
en exercice.....24Nombre de Délégués
Titulaires présents.....14Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 1Nombre de Délégués
votant.....16

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 février à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

Titulaires : MM. Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc JAUBERT, Jean-Louis ROBERT, Mmes Nicole GIRARD et Sylvie GREGOIRE

Suppléant : M. Serge GRYNKORN

Absents : Mmes Sabine PLANEILLE et Laure ARNAUD

Absents excusés : MM. Philippe BATOUX, Lionel GOMEZ, Pierre LORIEDO, Robert TCHOBDRENOVITCH, Mmes Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Karine MOURET

N°24-04

Pouvoir :

M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. Jean-Louis ROBERT

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : **ATTRIBUTION DU MARCHÉ « AMO POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION-MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI RHODANIEN »**

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20-24 du 15 septembre 2020 définissant la délégation d'attributions au Président ;

Vu la délibération n°23-16 du 10 octobre 2023 approuvant les statuts de la société publique locale (SPL) en charge du projet de centre de tri rhodanien ;

Considérant que pour assurer l'exercice de son objet social, la SPL TRI RHODANIEN doit recourir à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de la réalisation d'un centre de tri et que pour ce faire, une procédure de mise en concurrence a été initiée par le SIECEUTOM, pour le compte de la SPL en cours de constitution ;

Considérant que la procédure a été menée par le SIECEUTOM dans l'attente de la constitution juridique de la SPL TRI RHODANIEN, au nom et pour le compte de celle-ci ;

Considérant la procédure d'appel d'offres menée et son résultat ;

Considérant, après avoir eu connaissance des caractéristiques de la procédure et de la conclusion du rapport d'analyse des offres, le choix de la Commission d'Appel d'Offres du SIECEUTOM d'attribuer le marché au candidat TRIDENT SERVICE ;

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'AUTORISER le Président à signer les pièces du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception, la construction et l'exploitation-maintenance du Centre de tri rhodanien au groupement représenté par TRIDENT SERVICE, pour un montant de 272 560,00 euros H.T. pour la partie forfaitaire.

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations



La secrétaire de séance

Nicole GIRARD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **04 MARS 2024**

Et de sa publication le : **04 MARS 2024**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél : 04 66 27 37 00 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.